



REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
PYRENEES-ORIENTALES

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES**

**DCM n°18/2022**

**Séance Ordinaire du 5 avril 2022**

**Nombre de membres**

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 14

L'an deux mille vingt et deux le cinq avril à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle intergénérationnelle, sous la présidence de Monsieur Alain DARIO, Maire de PEYRESTORTES.

**Secrétaire de séance** : BROSSEAU Sylvie

**Présents** : DARIO Alain, BROSSEAU Sylvie, JAMMES Francis, PLA Michelle, SCHMITT Henri, SAGUY Françoise, HAMMOUDA Jeannine, BRUNET François, STEPPE Virginie, CRUANAS Pauline, ROUSSEAU Charline, CHANCHO Jean-Marie, GHIRELLO Jean-Louis, POMPA Antoine, DURAND Christophe

**Procuration** : /

**Absent** : /

**Date de la convocation** :

30 mars 2022

Classement issu de la  
nomenclature

« ACTES »

5.3 Désignation de  
représentants

**OBJET : INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Vu la délibération n°17/2022 ;

Vu la délibération n°38/2020 ;

Suite à l'installation de Monsieur Jean-Louis GHIRELLO au sein du Conseil Municipal, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée que ce dernier remplace Monsieur José RAMOS qui a donné sa démission de son mandat de conseiller municipal.

La composition de la commission d'appel d'offres est ainsi modifiée comme suit :

Président : Monsieur Alain DARIO, Maire,

Membres titulaires : M. POMPA Antoine, M. SCHMITT Henri, Mme BROSSEAU Sylvie

Membres suppléants : M. DURAND Christophe, Mme SAGUY Françoise, M. GHIRELLO Jean-Louis.

Monsieur Jean-Louis GHIRELLO se retire du vote.

**Le Conseil Municipal,**

**Où les propos de son Président et après en avoir délibéré,**

**PREND ACTE** de la modification de la composition de la commission d'appel d'offres ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire ;

**DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, publiée et affichée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont, les membres présents, signé au registre.

